

N° D'ORDRE : 2019-179

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 21****Pouvoirs : 05****Excusé : 01****Absents : 02****Qui ont pris part
à la délibération : 26****Date de convocation : 10 Décembre 2019**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (départ à 19h41, pouvoir à M. MARIN pour le point n°19) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER – M. TOULOUSE Christian à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. ESPOSITO Annie à Mme. ROURE Simone – Mme. LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard.

Excusée : Mme. BALS Fabienne (arrivée à 18h58, participe à partir du point n°9).

Absente : Mme LEVY Severyn – M. CORNU François.

1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution des prix et des nécessités de l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal est invité à adopter une hausse des tarifs publics locaux de 1.5 % :

N) PORTAGE DES REPAS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de réévaluer le tarif correspondant au portage des repas pour l'année 2020.

Il est indiqué que le tarif actuellement en vigueur est fixé à la somme de 7.00 € et qu'il convient de l'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2020 à 7.10 €.

Tarif 2019	Modification proposée pour 2020
7,00 €	7,10 €

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE PAR 24 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, M. PAPINIO)

- De fixer pour l'année 2020 le tarif du portage des repas.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 18 Décembre 2019, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT